



Question sur les droits à augmentation du loyer par le proprio

Par **rozn29**, le **29/01/2010** à **11:41**

Bonjour,
Je loue un appartement depuis le 14/09/2007 pour un montant de 550 euros par mois avec comme indice de référence des loyers, celui du 1er trimestre 2007.
Mon propriétaire n'a jamais augmenté le loyer jusqu'à présent et m'a signifié aujourd'hui qu'il souhaitait le faire maintenant c'est à dire pour le 1er février 2010.
Tout d'abord a-t-il le droit d'augmenter le loyer en cours d'année alors que dans le bail la date de révision est fixée au 14/09?
Peut-il appliquer dès aujourd'hui les révisions qu'il aurait pu appliquer le 14/09/08 et la 14/09/09?
Cela paraît vraiment injuste pour le locataire.
D'autre part, pouvez-vous me confirmer qu'il pourrait me faire payer aujourd'hui les sommes qu'il aurait pu percevoir s'il avait augmenté le loyer comme prévu tous les ans???
Merci d'avance pour vos réponses.